



CC Saône Doubs Bresse (Siren : 200040038)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Verdun-sur-le-Doubs
Arrondissement	Chalon-sur-Saône
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Brigitte BEAL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	16 Rue de la République
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71350 VERDUN-SUR-LE-DOUBS
Téléphone	
Fax	
Courriel	ccsaonedoubsbresse@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 359
-----------------------------	--------

Densité moyenne 38,79

Périmètre

Nombre total de communes membres : 27

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Allériot (217100049)	1 189
71	Bey (217100338)	887
71	Bragny-sur-Saône (217100544)	701
71	Charnay-lès-Chalon (217101047)	196
71	Ciel (217101310)	893
71	Clux-Villeneuve (200047520)	315
71	Damerey (217101674)	563
71	Écuelles (217101864)	259
71	Guerfand (217102284)	224
71	Les Bordes (217100437)	87
71	Longepierre (217102623)	162
71	Montcoy (217103126)	253
71	Mont-lès-Seurre (217103159)	188
71	Navilly (217103290)	411
71	Palleau (217103415)	266
71	Pontoux (217103555)	284
71	Saint-Didier-en-Bresse (217104058)	193
71	Saint-Gervais-en-Vallière (217104231)	434
71	Saint-Martin-en-Bresse (217104561)	1 982
71	Saint-Martin-en-Gâtinois (217104579)	121
71	Saint-Maurice-en-Rivière (217104629)	525
71	Saunières (217105048)	83
71	Sermesse (217105170)	247
71	Toutenant (217105444)	182
71	Verdun-sur-le-Doubs (217105667)	970
71	Verjux (217105709)	517
71	Villegaudin (217105774)	227

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Compétences obligatoires : Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Compétences optionnelles : Action sociale d'intérêt communautaire</i>
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance <i>Compétences optionnelles : Action sociale d'intérêt communautaire</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Compétences optionnelles : Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Compétences supplémentaires : Actions de développement des activités culturelles et sportives présentant un intérêt pour l'ensemble de la communauté de communes, soit parce qu'elles impliquent plusieurs communes ou soit parce qu'elles ont un dimensionnement a minima à l'échelle du territoire de l'intercommunalité.</i>
- Activités sportives <i>Compétences supplémentaires : Actions de développement des activités culturelles et sportives présentant un intérêt pour l'ensemble de la communauté de communes, soit parce qu'elles impliquent plusieurs communes ou soit parce qu'elles ont un dimensionnement a minima à l'échelle du territoire de l'intercommunalité.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale</i>
- Schéma de secteur <i>Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale</i>
- Plans locaux d'urbanisme <i>Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code</i>
Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Compétences optionnelles : Création, aménagement et entretien de la voirie.</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Compétences obligatoires : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme</i>
Logement et habitat
- Politique du logement social <i>Compétences optionnelles : Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées et des personnes âgées</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>Compétences supplémentaires : Réseaux et services locaux de communications électroniques Qui recouvre : - l'établissement sur le territoire de l'EPCI, d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens des 3° et 15° de l'article 32 du Code des postes et communications électroniques - l'acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat d'infrastructures et de réseaux existants - la mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants - l'exploitation des réseaux de communications électroniques - sous réserve du constat d'une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'autorité de régulation des communications électroniques, la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Compétences obligatoires : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Compétences optionnelles : Création et gestion de maisons de services au public Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
71	SI de collecte et d'élimination des déchets de Bresse Nord (200053122)	SM fermé	30 375
21	SI des affluents rive gauche de la Saône (200082022)	SM fermé	5 379
71	SM d'aménagement du bassin de la Guyotte (200079283)	SM fermé	11 162
71	SM d'aménagement du bassin versant de la Dheune (200089944)	SM fermé	105 296
71	SIRTOM de la région de Chagny (257102541)	SM fermé	29 935
71	Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs (257103218)	SM ouvert	2 560 672
71	SI d'aménagement du bassin versant des Cosnes (200079382)	SM fermé	22 453
71	SM du Chalonnais (200033553)	SM fermé	153 214

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)